



H 0238

# LE NOUVELLISTE



BI-MENSUEL DU STALAG VIJ

Publié sur l'initiative et avec l'autorisation du Commandant du Stalag.  
 Rédaction confiée à M.M. Jacques Provensal, Celestin Maffre, C. Cassier.

## S O M M A I R E

Pages	Pages
Délégations familiales.....1 par R. HOUBART Adjoint à l'Homme de Confiance	Parmentier et la .....5 : 6 Pomme de Terre par C. CASSIER
Communications de l'Homme.....2-3 de Confiance Adjudant-Chef J. DEBONNE.	La page des Sports .....9 par G. SIMON
Le Divorce par J. CHIFF .....4 & 5	La page des distractions..10
Auto-Routes par J. PROVENSAL.. 3	

2 ème année

Numéro

42

31 Aout 1942

10 E 1097 R3

L'HOMME DE

CONFIANCE

DELEGATIONS FAMILIALES

Par une loi du 20/7/42, les allocations militaires qui avaient fait l'objet d'articles parus dans les "NOUVELLISTES" des 15/6 et 15 et 30/7 ont été remplacés à compter du 1er juillet en ce qui concerne les familles des P.G. par une délégation familiale. Cette délégation est attribuée aux femmes et enfants des P.G. dont les ressources n'excèdent pas une somme variable avec la situation de famille, déterminée pour chaque département par un barème arrêté après divers avis par le Préfet régional. Cette délégation est attribuée immédiatement aux femmes et enfants ne disposant pas de ressources n'excédant pas le maximum imposé par le barème.

Le taux de ces délégations étant différent de celui qui a été publié relativement aux allocations militaires dans le "NOUVELLISTE" du 15/6, j'extrais du Journal Officiel du 25/7/42 les tableaux de ces taux

1.- INDEMNITE PRINCIPALE

Paris et Départements de la Seine  
20 francs.

Communes de Seine & Oise situées dans un rayon de 25 Kl. du département de la Seine : 17 francs.

Communes de Seine & Oise hors du rayon ci-dessus, et Communes de plus de 100.000 habitants: 14,50

Communes de plus de 5.000 habitants : 12 francs.

Autres communes : 10,50

2.- MAJORATIONS POUR ASCENDANTS:

Paris et département de la Seine  
7 francs.

Autres localités : 6 francs.

Selon l'art.I du décret du 20/7/42, relatif à la délégation familiale, toutes les règles édictées pour les allocations militaires sont applicables à la délégation familiale en tant qu'elles ne sont pas contraires à la loi et au décret instituant cette délégation.

Enfin, par arrêté du 20/7/42, faisant suite au décret du même jour ayant créé la délégation familiale, il a été institué un fonds national de solidarité destiné à venir en aide aux familles des P.G. qui se trouveraient, malgré le versement de la délégation familiale, disposer de ressources insuffisantes. Ce fonds est alimenté par un crédit ouvert au budget général de l'Etat (300 millions), par des subventions et dons. Un arrêté interministériel fixera les crédits affectés aux familles de chaque département; un arrêté préfectoral fixera les crédits mis à la disposition des commissions cantonales, et enfin les commissions

3.- MAJORATIONS par ENFANTS

Enfant du	Paris et Départ. de la Seine	Seine & Oise et Communes de plus de 100.000H.	Communes de moins de 5.000 habitants
1er rang	15,00	12,00	7,00
2 "	16,00	12,50	7,00
3 "	18,00	14,00	11,00
4 "	25,00	20,00	13,00
5 "	25,00	20,00	13,00
Par enfant en plus du 5 <sup>ème</sup>	25,00	20,00	13,00

COMMUNICATIONS DE L'HOMME DE CONFIANCE (suite)

cantonales accorderont ces indemnités spéciales. Les décisions de la commission cantonale ne seront susceptibles d'aucun recours, mais pourront être frappées d'opposition devant la commission préfectorale par l'inspecteur régional du reclassement aux prisonniers rapatriés et aux familles des prisonniers ou le contrôleur des lois d'assistance du département.

R. HOUBART

Adjoint à l'Homme de Confiance

I.- Monsieur le Trésorier du Stalag me prie de porter à votre connaissance que désormais les réclamations en vue de toucher des salaires arriérés et avoirs portés au crédit sur les cartes de la Trésorerie doivent être faites sur les formulaires spéciaux établis à cet effet et transmis dans les Kdos.

Si votre Kdo. n'en a pas reçu, les faire réclamer par votre Kdo-führer. Il ne sera désormais donné suite qu'aux réclamations portées sur ces formulaires et transmises directement à la Trésorerie par le Kommandeführer. En particulier je rappelle que toutes réclamations qui ne seront transmises sont destinées à ne pas recevoir satisfaction.

II.- Pour les abonnés de la "TERRE FRANÇAISE". Les premiers numéros ont été envoyés dans la semaine du 9 au 15 Août. A la suite d'une erreur des services de la poste qui n'étaient pas avertis, tous les numéros n'ont pas été adressés exactement aux destinataires. Pareil fait ne se produira plus pour les numéros suivants.

III.- J'ai le regret d'informer les Kdos. qui ont reçu des avis d'expéditions de colis datés des 30 31 juillet et 1er Aout qui n'ont pas encore reçu les paquets annoncés que ces colis doivent être considérés comme perdus, ayant été brûlés ou détruits lors du bombardement de la région de DUSSELDORF.

IV.- Il n'est désormais plus nécessaire aux H. de C. de nous communiquer pour les distributions de vivres de la Croix-Rouge leurs changements d'effectifs. En effet,

les livraisons sont maintenant effectuées aux Cies. par le camion de la Croix-Rouge Française, et les H. de C. des Kdos. sont convoqués à la Cie. pour recevoir eux-mêmes la distribution directement sur la déclaration d'effectif qu'ils feront.

J'avise dès à présent les H. de C. que des sondages seront effectués pour vérifier l'exactitude de leurs déclarations d'effectifs. En cas de fausses déclarations, des sanctions seront prises par mes soins lors des distributions postérieures et le Kdo. entier en souffrira.

V.- Tous les camarades sanitaires qui auraient reçu ces derniers temps avis, soit du service de Santé de la Région de Paris directement, soit de leurs familles, que leur duplicatum officiel de sanitaire a été remis aux autorités allemandes de l'O.K.W., sont priés de m'en donner connaissance afin de ne permettre d'effectuer, le cas échéant, le contrôle de l'arrivée de leurs pièces au Stalag.

Je précise que cette présente note m'intéresse pas pour le moment ceux qui auraient été seulement avertis de l'ouverture à leur nom d'un dossier au Service de Santé de Paris.

VI.- Ordonnance du Commandant du Camp.- Les P.G. ne peuvent avoir en leur possession plus de 50 Marks de Camp. Ils doivent envoyer les sommes dépassant cette limite à leur famille par les moyens imposés. En cas d'impossibilité, il doit les faire inscrire à son compte à la Trésorerie du Stalag. Là, il ne perd aucun droit de propriété.

Il peut toujours disposer de son avoir ou compléter chacun de ses envois d'argent (par exemple: de sa paie mensuelle) au maximum autorisé.

VII.- Fonds européen de secours aux Etudiants. Le Comité de Secours aux Etudiants nous fait part que les "Cahiers du Rhône", revue littéraire et poétique Suisse, a l'intention de publier cet hiver, un numéro spécial consacré à des ouvrages d'écrivains ou poètes prison-

## COMMUNICATIONS DE L'HOMME DE CONFIANCE (suite)

niers. Les prisonniers voulant concourir devront adresser leurs envois à M. l'Homme de Confiance du Stalag VI.J. où sera constitué un jury chargé d'opérer un premier filtrage de façon à n'envoyer que des oeuvres de qualité.

Sont exclus: tous textes à caractère politique.

Sont demandés: Poèmes, nouvelles, extraits de romans, essais philosophiques, méditations personnelles etc.....

Aucun texte ne devra dépasser 15 à 20 pages (sic, dans la lettre transmise à l'homme de Confiance du Stalag) du format commercial.

(on ne précise pas s'il s'agit de pages dactylographiées ou manuscrites). Les envois devront parvenir à Genève avant le 1er Octobre.

VIII.- Le correspondant de l'Administration des Contributions Indirectes pour le Stalag VI.J. fait connaître à ses camarades qu'un nouvel envoi de colis va être effectué dans la deuxième quinzaine de Septembre. Il invite donc ceux qui, à l'heure actuelle n'auraient pas encore expédié une étiquette depuis le début de 1942 à le faire immédiatement. Il tient à la disposition de ceux qui le désireraient, des journaux corporatifs et des feuillets de documentation; de plus, si des camarades avaient besoin de renseignements d'ordre général ou privé, il fera son possible pour les satisfaire. En conséquence, s'adresser par l'intermédiaire de l'Homme de Confiance du Stalag, à VIDAL Joseph VI.F. 28810.

IX.- Le Stalag VI.J. a l'honneur, actuellement, de recevoir la visite de Monsieur le Capitaine de l'Etoile, Officier-Conseil pour le Wehrkreis 6 (Stalags portant le N. 6 et tous les Kommandos en dépendant) à l'Ambassade des Prisonniers de Guerre à Berlin.

Le Capitaine de l'Etoile doit séjourner une 10<sup>e</sup> de jours au Stalag VI.J., d'où il rayonne dans toutes les directions pour tâcher de toucher le plus grand nombre possible de Kommandos. Il a eu déjà de nombreux entretiens, publics ou privés avec

des camarades du camp ou des Kommandos.

Nous pensons publier dans notre prochain numéro, un compte rendu d'ensemble sur son activité.

X.- Association d'Entr'Aide du Stalag VI.J.

Beaucoup de camarades m'adressent des étiquettes avec la somme de 5M.50. Je rappelle qu'il ne m'est possible d'accepter que les étiquettes des camarades n'ayant pas de famille en France et de par là même, ne pouvant pas demander de colis.

Je prie les Hommes de Confiance de m'adresser en même temps que toute demande de colis gratuit, une étiquette correspondante, celle-ci pourra être d'un Kg. seulement.

Beaucoup de camarades, mutés dans un Kommando n'ayant pas souscrit à l'Association, ont oublié de m'adresser leurs cotisations mensuelles. Je les prie de se mettre à jour ainsi que tout camarade en retard. Je ne permets de leur rappeler l'article 5 des statuts prévoyant que sera considéré comme démissionnaire, tout adhérent n'ayant pas versé sa cotisation pendant un trimestre, à moins de raisons valables.

G. GRANDEAU.

XI.- Les services de la poste paquets du Stalag éprouvent souvent de grosses difficultés pour assurer l'expédition en France de colis envoyés par des Prisonniers en raison de l'imperfection dans le libellé des adresses.

Vous êtes priés à l'avenir de dresser séparément le contenu du colis et de libeller le nom et l'adresse du destinataire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du paquet, le tout très lisiblement.

Tout colis parvenu au Stalag sans que ces prescriptions soient observées sera retourné à l'expéditeur dans l'intérêt même de ce dernier pour éviter la perte du paquet.

Adjudant-Chef J. DEBONNE

Homme de Confiance du Stalag

VI.J.

# LE DIVORCE

Dans sa dernière chronique juridique, notre dévoué camarade HOU-BART signalait, à son grand effroi, la multiplication des demandes de divorce introduites par les P.G.

Effroi douloureux ! Oui, combien je le partage ! Quel comble de misère pour un prisonnier ! Et puis les ruines familiales sont de ces bouleversements à longue portée qui retombent en cascades sur les autres cellules familiales, jusqu'à la unies, et sur la Société. L'Homme de loi est bien placé pour connaître ces ravages. Il ne dissimule pas le coup de frein législatif.

Mais, ces réserves faites, il déconseille la séparation de corps.

D'abord, parce que le P.G. est déjà un "séparé". C'est exact, mais provisoire, nous l'espérons bien. Ensuite parce que, pour un crime aussi grave que l'adultère, la séparation de corps est une sanction insuffisante. — Et le divorce, donc ? Il laisse le conjoint coupable jouir en paix de son adultère, lui rend une honorabilité légale, et permet au conjoint de réaliser un autre adultère. — Une sanction qui tend à régulariser et à multiplier les causes qu'elle prétend punir, est-ce bien une sanction ? Non, certes. Le seul avantage du divorce sur la séparation, c'est de rendre au conjoint intéressé sa liberté, par la "destruction totale des liens unissant les deux époux."

Deux questions se posent donc :

1. — Cette destruction est-elle possible ?
2. — L'avantage cité suffit-il à compenser de graves dommages ?

A ces deux questions, quelques lignes de l'encyclique "CASTI CONUBII" fourniront la réponse.

1. — "Le mariage n'a pas été institué par les hommes, mais par Dieu. Ce n'est pas par les hommes, mais par l'auteur même de la nature que le mariage a été muni de ses lois ; par suite, ces lois ne sauraient dépendre des volontés humaines, ni d'aucune convention contraire des époux"....

"L'Union conjugale rapproche les

âmes plus étroitement que les corps. Ce n'est pas une inclination passagère qui la détermine, mais une décision délibérée. Et cette union des esprits, en vertu du décret divin, produit un lien sacré et inviolable".... "Cette nature toute spéciale du contrat le rend irréductiblement différent des rapports qu'ont entre eux les animaux sous l'impulsion de l'instinct aveugle, sans raison, ni volonté délibérée ; différent aussi de ces unions humaines et instables, réalisées en dehors de tout lien véritable"....

Les croyants savent que l'Écriture ne laisse place à aucune équivoque : "Ils deviendront une seule chair".... "Tu ne commettras pas l'adultère".... "Ce que Dieu a uni, l'homme ne le sépare pas"....

2. — Les bienfaits de l'indissolubilité comparée au divorce :

"D'un côté, les mariages tranquilles et en sécurité ; de l'autre la perspective d'une séparation prochaine, et même le péril d'un divorce éventuel rendent précaire l'union conjugale ; ils y introduisent en tous cas, des soupçons pleins d'anxiété. D'un côté, la bienveillance mutuelle et la communauté des biens sont affermissées ; de l'autre, affaiblies par les possibilités de la séparation.

D'un côté, des garanties pour la fidélité conjugale ; de l'autre, des excitations à l'infidélité.

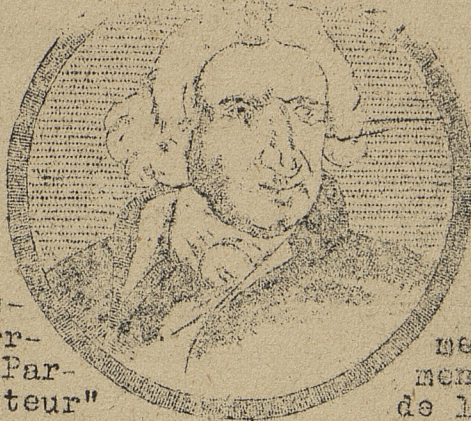
D'un côté, les enfants et leur éducation suffisamment protégés, de l'autre sujets aux plus graves dommages".

Et cætera.....

Chers camarades, il n'est dur de sembler indifférent à vos coeurs qui saignent. Il ne serait si simple de ne taire et de vous laisser accomplir l'irréparable rupture !

Votre colère est légitime et noble. Mais si vous agissez trop vite, elle risque de vous pousser à une solution opposée à votre bonheur à votre intérêt même. Si vous vous confiez à un camarade déjà aigri, craignez qu'il ne jette de l'huile

# PARMENTIER



Le peuple honore légendes, dont quelques-uns malgré les démentis for-  
malgré les démentis for-  
érudits. Ainsi, Antoine Par-  
ramment comme "l'inventeur"

nion publique croit dur comme fer qu'avant le brave "pharmacien" de  
Montdidier, nos ancêtres ignoraient le goût de la populaire solanée.  
Rien n'est plus fantaisiste.

ses bienfaiteurs de  
unes restent tenaces  
mels apportés par les  
mentier est magnifié cou-  
de la pomme de terre. L'Opini-

C'est en 1530 que des navigateurs espagnols découvrirent ce nou-  
veau tubercule, sur les côtes du Pérou; ils l'importèrent dans la Mé-  
tropole où, rapidement, sa culture se vulgarisa et franchit les Pyréné-  
nées. Il fut planté en France, à titre de curiosité potagère. Toutefois  
dès 1860, le fameux agronome Olivier de Serre recommande la "cartou-  
fle" et précise quelques façons, le buttage en particulier. Il est cer-  
tain qu'à cette époque, les paysans du Dauphiné la cultivaient déjà  
en plein champ, passant outre le préjugé populaire affirmant qu'elle  
donnait la lèpre.

Plus pratiques, nos voisins avaient réalisé le grand intérêt que pré-  
sentait le légume péruvien. Le voyageur Anglais Lister constate en  
1698, " qu'on a peine à trouver au marché, des pommes de terre; ces ra-  
cines saines et nourrissantes qui sont d'une aussi grande ressource  
pour le peuple d'Angleterre". En Allemagne, le précieux tubercule est  
vite devenu banal et on le cultive partout durant le 17<sup>ème</sup> siècle,  
notamment en Saxe, à Trèves et en Prusse.

Notre pays fut tiré de sa carence inexplicable par les efforts de  
Parmentier. Après avoir servi un apothicaire de Montdidier, sa ville  
natale, il vint parfaire à Paris les connaissances acquises chez lui  
par un labour opiniâtre. Bientôt il s'enrôle dans l'armée du Hanovre  
comme aide pharmacien. Cinq fois, il est fait prisonnier, mais l'ennemi  
généreux consent à le libérer. Heureux temps! Mais où sont les neiges  
d'antan! Pourtant, à sa cinquième capture il refuse l'offre de libéra-  
tion. Il était retenu sur la terre étrangère par l'attrait de la sci-  
ence. Le jeune prisonnier avait été accueilli par l'un des plus ha-  
biles chimistes d'Outre-Rhin.

Un jour, l'élève voit, avec étonnement, sur la table de travail du sa-  
vant une touffe de tubercules inconnus. Il interroge le professeur :

"Ce sont, dit ce dernier, des pommes de terre, dont la culture est cou-  
rante chez nous. Les hommes en ont fait la base même de leur alimen-  
tation; sa mauvaise réputation lui vient de ce qu'ayant fait un sta-  
ge en Orient, le soleil lui a communiqué une " sécrété pernicieuse"; de  
là, est venue la fausse idée qu'elle communique la lèpre.

De retour dans sa Patrie, animé d'un grand élan philanthropique,  
Parmentier frappe aux portes de l'Académie. Les pontifes de notre é-  
griculture sourient dédaigneusement à la communication du modeste  
apothicaire... Notre pionnier ne se décourage pas et présente un mé-  
moire au Ministre de l'Intérieur qui ne le prend pas en considération.

Mais la Providence veille sur Parmentier. Il est nommé pharmacien

aux Invalides et profite de sa situation pour enseigner son  
solanée qui lui tient tant à cœur. Parallèlement, il publie sur son lé-  
gume toute une littérature, et parvient à capter l'attention du débou-  
lé Louis XVI. Celui-ci, profondément intéressé, concède à Parmentier, la plaine  
des Sablons. Les habitants de Neuilly voient avec étonnement, cette lande  
délaissée, porter à la saison nouvelle, des fleurs inconnues. Le peuple sou-  
rit. Pourtant, il regarde avec surprise ces boules curieuses qu'on retire  
de la terre. Cette indifférence exaspère Parmentier. "Il faut, dit le Roi,  
persuader les hommes en flattant leur faiblesse. Si vous leur offrez ce lé-  
gume ils le rejeteront. Pour le propager il faut entourer le champ d'une  
barrière et y poster des sentinelles en armes.

Les prévisions du Roi s'avèrent exactes : c'était le fruit dé-  
fendu. Chaque nuit on volait le tubercule naguère haï.

Louis XVI fit servir à sa table un dîner entièrement composé de  
pommes de terre, mises à vingt sauces différentes. Il arbora à sa bouton-  
nière la délicate fleur blanche à cœur d'or et la Reine s'en fit tresser  
une couronne qu'elle porta un jour de fête. La noblesse suivit l'exemple  
du monarque et peu à peu le peuple cessa de grimper de fain; il trouva  
enfin sur sa table la nourriture substantielle qu'est la pomme de terre.

Le grand Voltaire, affligé par les famines populaires, avait compris,  
mieux que tout autre, l'importance capitale d'une telle vulgarisation. Il  
écrivit à l'heureux propagateur pour le féliciter. Au milieu de cet encens,  
Parmentier garda toute sa modestie. Il savait qu'il n'était pas novateur,  
puisque il signale dans ses mémoires, ne pas ignorer l'existence en France,  
de la pomme de terre, plus d'un siècle avant lui. Cela d'ailleurs ne fait  
que relever son mérite.

Pendant la révolution, le gouvernement, avec le concours de Parmentier  
fait "semer" des pommes de terre un peu partout; il pallie ainsi à la si-  
nistre disette. Les ébliers de souvenirs des volontaires ne tarissent pas  
d'éloges à l'égard du tubercule jadis dédaigné.

Napoléon sut récompenser le zélé philanthrope qui, pendant 40 ans,  
avait combattu pour faire apprécier de ses concitoyens une panacée main-  
tenant universellement adoptée. Parmentier fut fait baron et Chevalier de  
la Légion d'Honneur.

Le bon pharmacien mourut à Paris le 17 décembre 1813. Son nom restera  
toujours attaché à l'"invention" du tubercule américain.

## LE DIVORCE ( suite )

sur le feu. Et puis, êtes-vous  
certain de la faute commise? Oui?

Alors sachez apprécier les cir-  
constances atténuantes : les 2 ou  
3 ans d'absence, d'abord, mais d'au-  
tres circonstances aussi, que vous  
ignorez, et que par fierté, votre  
épouse n'oserait avouer: Chantage  
d'un tiers, pression, provocations,  
système nerveux débilisé, malentou-  
dus épistolaires, si fréquents! Et  
si tout est contre elle, et votre  
répugnance insurmontable, bornez-  
vous, du moins, à la séparation de  
corps, qui vous laisse la possibilité

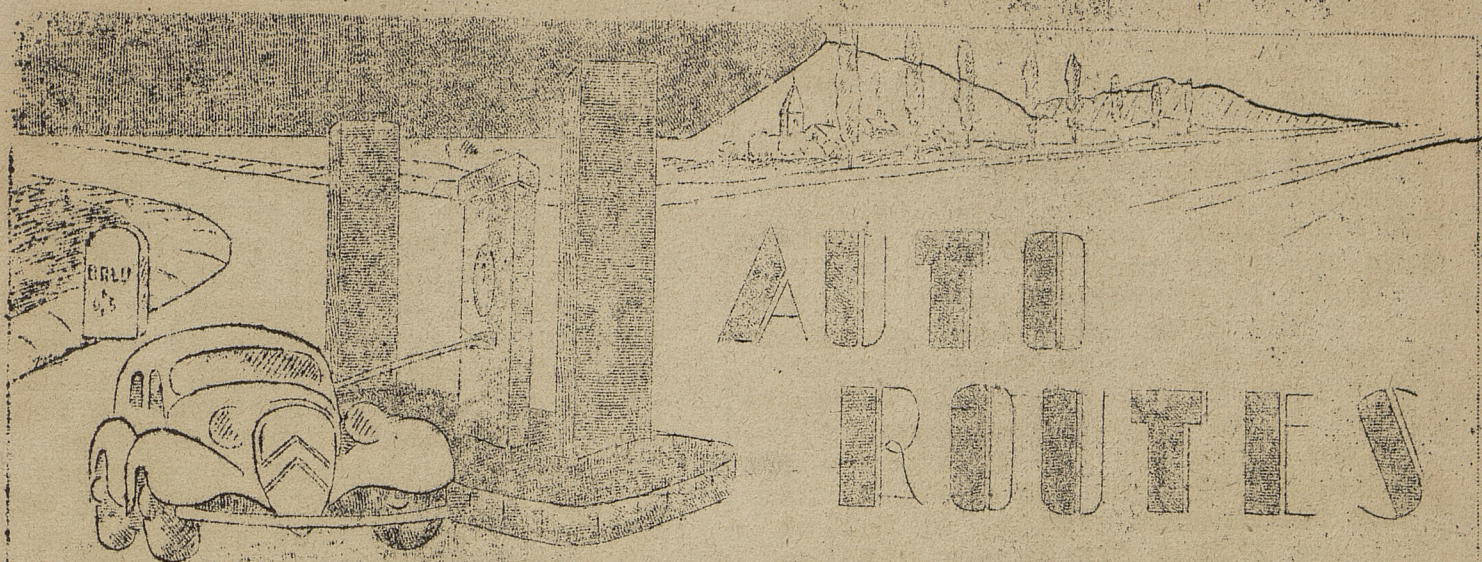
de prendre, à votre retour, une  
décision prise en toute connai-  
ssance de cause.

Comme d'autres, vous  
aurez, j'en suis sûr, la surprise  
de retrouver la tendresse et le  
dévouement de celle qu'entre  
toutes, vous aviez choisie.

Abbé Jean GLIN  
Adjoint à l'Aumônier Général  
du Stalag VI. J.

## CROIX ROUGE

L'Adjudant-Chef DAUFREY, chargé de la distribution de la Croix-Rouge,  
vous communique : La seule distribution de vivres de la Croix-Rouge effec-  
tuée pour le mois d'Avril porte sur les wagons N. 5871-32632-30348.



CONCURRENCE RAIL ROUTE et COORDINATION  
NECESSITE des AUTO - ROUTES

Un des problèmes les plus à l'ordre du jour, en France, avant la guerre, était celui de la coordination des Transports.

Les transports à longue distance étaient autrefois exclusivement assurés par chemin de fer. A l'heure actuelle, le développement de l'automobile avait enlevé au trafic ferroviaire une grande partie de son activité au profit du trafic routier.

Dans le transport des marchandises, le camion poids lourd se montrait pour le chemin de fer un concurrent de plus en plus redoutable. Sa souplesse, sa facilité de pénétration dans les plus petits villages le faisait de plus en plus préférer au chemin de fer qui ne conservait guère que le transport de matières pondéreuses, pour lesquelles il pouvait grâce à son énorme capacité de transport unitaire, faire des tarifs plus avantageux.

La situation devenait sérieuse pour les chemins de fer; tout le monde en connaît l'énormité du déficit d'exploitation.

Pour les transports de voyageurs, même marasme. Si, pour les longues distances, ou les très forts trafics (banlieues parisiennes et Lyonnaise par exemple) les chemins de fer conservaient l'avantage, les transports à petites et moyennes distances étaient assurés presque exclusivement par des autobus. C'est alors qu'intervint la fameuse "Coordination du rail et de la route", qui n'est en somme qu'un

palliatif destiné à sauver de la faillite les chemins de fer, c'est à dire de permettre à l'Etat - donc au contribuable - qui en couvre les déficits, de dépenser le moins possible pour entretenir une société dont l'exploitation est devenue financièrement impossible, aux dépens de multiples Sociétés généralement viables et qui ne demandaient qu'à se développer. On argua de l'Etat d'Anarchie dans lequel se trouvaient les Sociétés de transports routiers, ce qui était malheureusement vrai, pour faire passer des règlements qui restreignaient partiellement leur activité. On arriva ainsi à une unité souhaitable, mais en définitive, ce furent les transports routiers qui en firent les frais.

C'est ainsi que l'on classa ce moyen de transport en 3 catégories: Transports régionaux - Transports départementaux limités à 1 département et aux limitrophes - Transports interdépartementaux à longues distances.

Même occasionnellement, le propriétaire d'un camion ayant la carte "Transport régional" ne pouvait l'employer à un transport à longue distance. On imposa une péréquation des tarifs, au moins pour le transport des voyageurs.

Malgré cela, les transports routiers restèrent vivaces; certaines lignes de chemin de fer même, durent être entièrement désaffectées au moins en ce qui concerne le transport des voyageurs.

Il est agréable de monter dans le car à la porte de chez soi



Faire des kilomètres pour prendre le train l'est beaucoup moins. Il existe même telles villes méridionales en contrée de relief accidenté, dont la gare S.N.C.F. est si éloignée qu'il faut pour s'y rendre emprunter d'abord un petit train d'intérêt local!... (exemple La Ciotat, ville de 12.000 habitants, possédant un important chantier naval).

Enfin la coordination était née; sous peine d'un arbitraire que rien ne justifiait, on ne pouvait guère faire plus pour entraver le développement de la circulation automobile.

Mais alors que les transports routiers devinrent eux aussi soumis à des règlements d'Etat, il fallut bien que l'Etat fit de son côté un effort pour justifier son ingérence dans leur " exploitation". Les usagers de l'automobile en France savent bien à quelles mesquineries tracassières ils sont en butte constamment de la part des pistons, des municipalités, de la justice..... et combien il leur est difficile de ne pas avoir tort quand ils ont raison. On voit encore dans certaines petites villes de France : AUTOMOBILES 10 KILOMETRES A L' HEURE"!.....

Il n'y a guère qu'à Paris qu'on semblait avoir compris le problème de la circulation. C'est que la nécessité de débouteiller les artères de la capitale était plus impérieuse que celle d'embêter l'automobiliste.

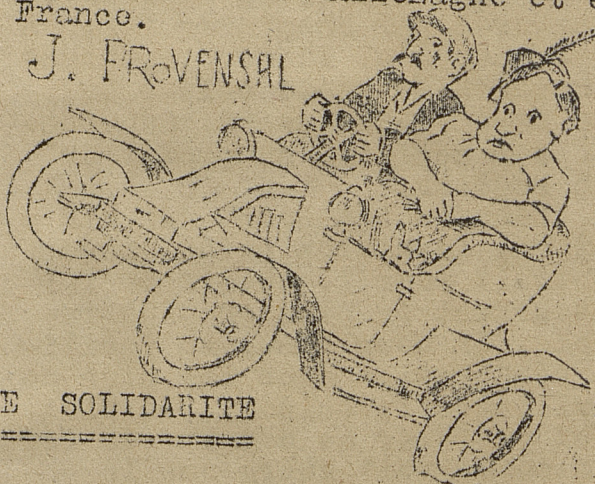
Mais la coordination exigeait du nouveau.

Pour permettre à l'automobile un rapide essor, le mieux était de la doter d'une voie de roulement où elle pût être chez soi, où la vitesse fut possible sans qu'on cric à l'assassin, où les transports poids lourds ou voyageurs pussent librement dépasser cette allure ridiculement faible de 50 Kl. heure ( Heureusement, d'ailleurs, les indicateurs de vitesse ne marchaient jamais), où le poids et le gabarit des voitures ne fussent point limités à un chiffre trop bas. ( 16 tonnes en France)

Qui n'a vu en Allemagne, de véritables trains routiers de 2 et 3 voitures? On a beaucoup parlé des " Autostrades". Celles-ci constituent la voie de roulement idéale pour l'automobile, qui par la masse de droits et taxes qu'elle paie, mériterait d'en être pourvue.

Nous verrons prochainement comment le problème de l'Autostrade a été traité en Allemagne et en France.

J. FROVENSIL



BEAU GESTE DE SOLIDARITE

UN GESTE COMME ON EN VOIT RAREMENT a été accompli par nos vingt camarades belges actuellement présents au Stalag.

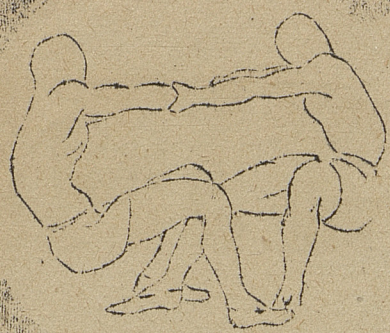
Par leur initiative généreuse, l'Infirmierie a été dotée d'une dizaine de boîtes de lait condensé, prélevées sur leurs colis, et destinées aux malades soumis à un sévère régime alimentaire.

Merci de cette générosité,.....mais ce merci ne sera sincère que si nous comprenons en même temps, la petite leçon de camaraderie.

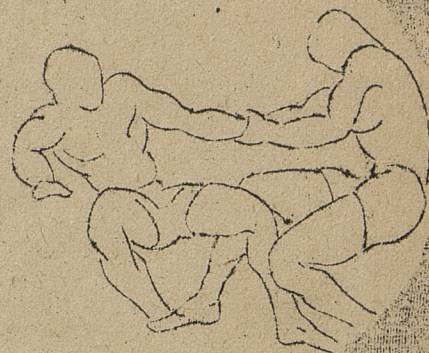
BIBLIOTHEQUE DES CHEMINOTS

Il est rappelé aux camarades cheminots, que les livres prêtés par la bibliothèque des cheminots ne doivent pas séjourner plusieurs mois dans les Kommandos. Je prie les camarades ayant en leur possession des livres depuis ce temps de les renvoyer au plus tôt, par l'intermédiaire de leur H. de C.;

TRIBOUILLARD Henri. VI-J 338.



# Sports



## FOOT - BALL

STALAG.- 16 Août.- Bonne journée pour le foot-ball au Stalag. En effet ses deux équipes en déplacement, la Première à Düsseldorf, la seconde à Krefeld, ont toutes deux gagné par 6 buts à 0. Si la 2<sup>ème</sup> a triomphé nettement, il n'en a pas été de même pour la 1<sup>ère</sup>, qui a dû s'employer à fond pour se débarrasser de son adversaire, en la circonstance: une sélection des Kdos. 517 - 518. Les deux équipes s'alignent, devant une nombreuse galerie, (plus de 500 camarades), qui applaudit à tout rompre, et il en sera ainsi jusqu'à l'ultime coup de sifflet, ce qui prouve que le foot-ball a la vogue dans les Kommandos. C'est le Stalag, qui a perdu le toss, qui donne le coup d'envoi. Pendant toute cette mi-temps, de loin la plus intéressante, les "oux onze" feront jeu égal, et c'est GUEGEN, demi-droit, qui marqua sur un long shoot pour le Stalag. Après le repos les "lions" partent en trombe et s'imposent. Tour à tour Martin, Zanperetti, Simon (3) marqueront.

La sélection méritait de sauver l'honneur et je suis sûr qu'au très prochain match revanche, le Stalag aura encore fort à faire, à la grande joie des spectateurs.

L'accueil cordial que nous ont réservé tous les camarades du 517 nous a profondément touchés. Un grand merci également à l'accordéoniste et au banjo pour leur joli concert.

Le 23 Août, les 2 équipes du Stalag en déplacement ont rencontré respectivement :  
Equipe première: Kdo. 312

Résultat: 10 à 1 en faveur du Stalag.

Equipe seconde: Kommando 315  
Le Stalag gagne par 7 à 0.  
G. SIMON

KOMMANDO 312.- Le dimanche 16

Août l'équipe du Kommando 312 a rencontré l'équipe deuxième du Stalag, sur le terrain de Filscheln qui joint à d'autres agréments celui de voisiner avec une carrière aménagée en piscine..

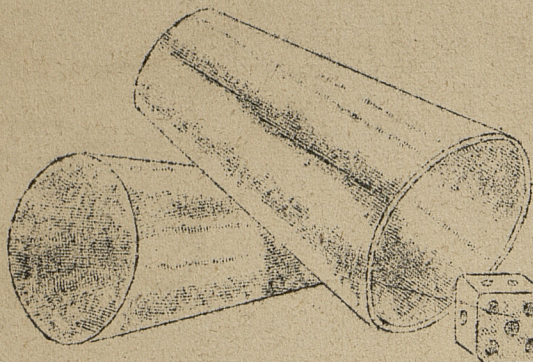
Le 312 se présente amputé de quelques uns de ses meilleurs éléments, notamment de son capitaine Dehaene. La première mi-temps fut néanmoins très équilibrée, les "lionceaux" ne marquant qu'un but. En deuxième mi-temps, le Stalag domine largement et marque cinq nouveaux buts.

Arbitrage correct d'un camarade du 312.

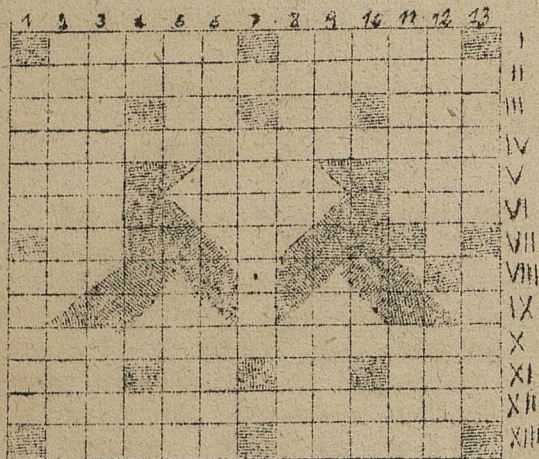
## CONCOURS DE PETANQUE

Un concours de boules à pétanque a été organisé au Stalag au bénéfice de la MUTUELLE. Il a réuni le nombre extraordinaire de 112 inscriptions dont le montant enrichira la caisse de la MUTUELLE d'autant de fois 50 Rpf. Nos remerciements aux dévoués organisateurs qui, très modestement, nous ont demandé de rester anonymes.

Nous donnerons dans notre prochain numéro, les résultats de cette intéressante compétition qui a donné momentanément à notre Stalag, un tout petit aspect méridional des plus réjouissants.



# LAISIRS



## MOTS CROISES

- I.- Il y en a qui sont intelligentes - Cap de l'Herzégovine (moins une lettre)  
 2.- Membre d'un ordre religieux. 3.- Presque  
 VII. - Affirmation étrangère - Terminai-  
 VIII. - son féminin de participe - Fin d'Amundsen.  
 IX. 4.- Simplement. 5.- Adverbe de lieu (lettres  
 X. brouillées) - Participe passé - Commencement  
 XI. de encore. 6.- Mot latin, veut dire moi - In-  
 XII. terjection (moins une lettre) - presque rire.  
 XIII. 7.- Adjectif numéral. 8.- Préfixe latin. 10.-  
 rendre plus parfait. 11.- Roi de Judas - Lettre  
 grecque - Abréviation connue - Espèce de jeu de cartes. 12.- Etat d'un  
 liquide sursaturé. 13.- Anagramme de sèche - Produit les coliques de  
 Miserere.

VERTICALEMENT.- I.- Pièce de bois servant de chantier pour futailles -  
 Soignez les, Mesdames. II.- Outil de charpentier -  
 Dieu de la Guerre. III.- Impression ou publication d'un ouvrage - Peu  
 commun. IV.- Pronom personnel - En Anglais - Abréviation connue. V.-  
 Titre des descendants de Mahomet - Fromage des Alpes. VI.- Six lettres  
 de Spanheim - l'Homme en a 24. VII.- Qui luit. VIII.- .... A paroles -  
 sur la Croix. IX.- Lisière - Pris en bloc. X.- Répété désigne un gamin  
 de Paris - Pronom personnel. XI.- Porter avec violence - Anagramme de  
 nuit. XII.- Papier paraffiné - Redoutez ses flèches. XIII.- Insérer sur -  
 Une bien belle vocation.

## SOLUTION DES MOTS CROISES DU NUMERO PRECEDENT

HORIZONTALEMENT.- I.- Raie. 2.- Ara - Laerte. 3.- Rah - Inn - Inan. 4.- -  
 Isis - Négriers. 5.- Barège. 6.- Su - Cabanon - Or. 7.-  
 Tu - Sitelle. 8.- Nice - Si - Ep. 9.- Al - Pari - Veste. 10.- Laisses -  
 Enter. 11.- Mot - Hesione. 12.- Escrenis - Pae. 13.- Massifs - Es.

VERTICALEMENT.- I.- Marius - Palme. II.- Aras - Ut - Laos III.- SaSahin -  
 Un - Iten. IV.- Sac - Ips - Ra. V.- Ali - Rascasses. VI.-  
 Cannebière - N. S. VII.- Renégat - Ishii. VIII.- Er - Genes - Esf.  
 IX.- Tir - Olives. X.- Reni - N. L. - Eni. XII.- Isnr - Etonne.  
 XIII.- Repere.